

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : PROGRESTAR®
 Code du produit : 107-01
 Autres moyens d'identification
 Identifiant Unique De Formulation (UFI): 4YMK-T2WY-P301-21Y2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web:	www.lifescientific.com	
Email:	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë	Catégorie 4	H302
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319
Toxicité aiguë	Catégorie 4	H332
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	H335
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:	Catégorie 2	H373
Toxicité aiguë aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Prothioconazole
- Spiroxamine
- N,N-Diméthyldécane-1-amide

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants
P260	Ne pas respirer les gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets

2.3. Autres dangers

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales à paille.
Spa1	Pour éviter le développement de résistance de la septoriose du blé et de l'helminthosporiose de l'orge à la substance prothioconazole, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par culture sur blé et orge. Afin de gérer au mieux les risques de résistance, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des maladies des céréales à paille.
EUH208	Contient Spiroxamine. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS	EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Prothioconazole	178928-70-6	-	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	16,3
Spiroxamine	118134-30-8	-	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 Repr. 2, H361d STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	30,6
N,N-Diméthyldécane-1-Amide	14433-76-2	238-405-1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	> 20

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion:	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun symptôme connu ou attendu
-----------	---------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.
------------	---

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés:	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Acide chlorhydrique (HCl)
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériau approprié : PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Base
Prothioconazole	178928-70-6	1,4 mg/m ³	OES BCS*
Spiroxamine	118134-30-8	0,6 mg/m ³	OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:	Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter. Type A ou équivalent). Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection de la peau :	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant
Protection des mains :	Utiliser caoutchouc nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient avoir une percée minimum temps qui est adaptée à la durée de l'exposition. Les gants devraient être changés lorsqu'on est percée suspecté. Type de matière Caoutchouc nitrile Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm
Protection des yeux:	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Jaune à brun
Odeur :	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	315 °C
Température de décomposition :	Non déterminé
Point d'éclair (°C) :	139 °C
pH (10g/l à 20 °C) :	7 – 8
Viscosité (Dynamique) :	Non déterminé
Viscosité (Cinématique) :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	émulsionnable
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Prothioconazole: log Pow: 3.82 (20 ° C) (pH 7) Spiroxamine: log Pow: 2.8 - 3.0 (20 ° C) (pH 7) N,N-Diméthyl-décaneamide: log Pow: 2,46
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité :	env. 0,98 g/cm ³ (20 °C)

Densité de vapeur :	Non déterminé
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes :	Le produit n'est pas comburant
Explosivité :	Non explosif

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

DL50 orale rat:	> 500 - < 1.000 mg/kg (produit)
DL50 cutanée rat:	> 4.000 mg/kg (produit)
CL50 inhalation rat:	env. 2,212 mg/l, Durée d'exposition: 4 h, Irritant pour les voies respiratoires.

Irritation des yeux:	Irritant pour les yeux. (Lapin)
Irritation de la peau:	Irritant pour la peau. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Mutagenicité sur les cellules Germinales:	Prothioconazole - Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Spiroxamine- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) N,N-Diméthyldécaneamide- Aucun effet mutagène reporté
---	--

Cancérogénicité:	Prothioconazole - Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
------------------	---

Spiroxamine- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
 N,N-Diméthyldécaneamide- Aucun effet cancérogène n'a été observé.

Toxicité pour la reproduction: Prothioconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.
 Spiroxamine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.
 N,N-Diméthyldécaneamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Danger par aspiration: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):
 Prothioconazole- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
 Spiroxamine- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
 N,N-diméthyldecane-1-amide : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):
 Prothioconazole- Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
 Spiroxamine : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez le chien une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Yeux.
 N,N-Diméthyldecaneamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Les résultats sont basés sur une composition similaire.

CL ₅₀ poisson (96 h):	6,57mg/l (produit)
CE ₅₀ Daphnie (48 h):	6,3 mg/l (produit)
CE _{50r} algues verte d'eau douce (72h):	0,1 mg/l (produit)
CE _{50r} Skeletonema costatum (72h):	0.03278 mg/l
	(La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole)
EC ₁₀ Skeletonema costatum (72h):	0.01427 mg/l
	(La valeur fournie concerne la matière active technique prothioconazole)

12.2. Persistance et dégradabilité

Prothioconazole :	Pas rapidement biodégradable. Koc : 1765
Spiroxamine:	Pas rapidement biodégradable Koc : 2415
N, N-Diméthyldecaneamide:	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prothioconazole (FBC):	19	Ne montre pas de bioaccumulation.
Spiroxamine (FBC):	87	Ne montre pas de bioaccumulation.
N,N-Diméthyldécaneamide:		Ne montre pas de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Prothioconazole:	Légèrement mobile dans le sol
Spiroxamine:	Légèrement mobile dans le sol
N,N-Diméthyldécaneamide:	Légèrement mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination:	Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
Emballages contaminés:	Vider les restes. Triple contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPIROXAMINE SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
 Polluant marin : Oui
 Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles
 Code tunnel : -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH
<http://echa.europa.eu/web/quest/candidate-list-table>

Classement OMS : II (Modérément dangereux)
 Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)
 Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PROGRESTAR® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 26/07/2023
 Date de la version actuelle délivrance : 23/08/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.